

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 23 février 2007

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3618-2006 (Suivi du dossier R-3559-2005).  
Rapport annuel 2005-2006 de SCGM.

***Avis de participation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).***

---

Chère Consœur,

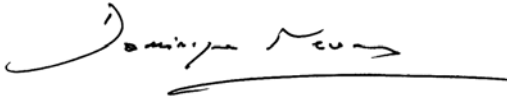
En réponse à la lettre du 9 février 2007 de la Régie, il nous fait plaisir d'informer le Tribunal que l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)* souhaitent participer au présent examen du rapport annuel 2005-2006 de SCGM.

Cette participation se ferait au moyen de représentations écrites à l'effet que la Régie devrait accueillir la demande de SCGM de prendre acte du dépassement budgétaire du PGEÉ. Nos représentations soulèveront des arguments de fait et de droit. Ces représentations tiendront compte du fait que SCGM a déjà entrepris l'examen de mesures correctrices de cette situation imprévue, en vue d'un futur dossier tarifaire, de sorte qu'il serait inapproprié que la Régie pénalise le Distributeur quant à ce dépassement lors de l'examen du présent rapport annuel. Il est par ailleurs à noter que ce dépassement imprévu se traduit malgré tout par certains gains d'efficacité réels (et non seulement opportunistes), rapprochant ainsi davantage SCGM de l'atteinte de ses cibles d'efficacité fixées par le gouvernement dans sa *Stratégie* de mai 2006. SÉ-AQLPA traiteront également de la juridiction de la Régie au stade de l'examen du rapport annuel, eu égard aux dispositions législatives et à l'approbation antérieure par le Tribunal du mécanisme incitatif de SCGM et des conditions de son PGEÉ.

Suite à l'avis d'audience publique du 7 mars 2005 relatif aux tarifs et conditions de SCGM de 2005-2006, SÉ-AQLPA ont été reconnues intervenantes par la décision D-2005-54 du 5 avril 2005 (R-3559-2005). Elles ont pris part aux réunions du groupe de travail de ce dossier (incluant celles sur le PGEÉ), à l'audience et à la présentation subséquente du rapport annuel 2005-2006 en groupe de travail le 13 décembre 2006, au cours de laquelle la question du dépassement budgétaire du PGEÉ fut notamment abordée.

SÉ-AQLPA sont également intervenantes au dossier tarifaire 2006-2007 de SCGM (R-3596-2006) et à la révision de son mécanisme incitatif (R-3599-2005).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.